

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC
SEANCE DU 14 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONVERT Gérard, Maire.

Présents : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Mr GARNIER, Mr OLLIER, Mme THIEBAULT, Maires Adjoints.

Mme ALLIBERT, Mr BOISSY, Mme DUMAS, Mr GIRARD, Mr MAYRAND, Mme MIALON, Mr MONCHAMP, Mme RIBEYRE, Mr TRANCHARD

Excusés :

Mr DEGEMARD a donné procuration à Mr DELABRE

Mme PEYRON a donné procuration à Mme THIEBAULT

Absents : Mme MALZIEU, Mr NONNENMACHER

Secrétaires : Mme MIALON et Mr MONCHAMP

PROJET POLE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2014, suivant laquelle une consultation complémentaire avait été lancée pour trois lots déclarés infructueux

Après vérification des offres et analyse par les cabinets d'ingénierie, la commission s'est réunie une troisième fois le 6 mars janvier dernier, en vue de l'attribution de ces trois derniers lots.

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir les propositions suivantes :

LOT N°1 DESAMIANPAGE PUECHOULTRES 74.250,00 €HT

LOT N°3 CHARPENTE METALLIQUE ODOUL 54.390,00 €HT

LOT N°17 ASCENSEUR ALLAMAND 19.500,00 €HT

Soit total marchés attribués : 148.140,00€HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à notifier les marchés aux entreprises retenues.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTELAGE 43

Monsieur Marc DELABRE, Adjoint au Sport et à la Vie Associative informe les membres du conseil municipal que le 20 avril prochain, l'association ATTELAGE 43 organise sur le forum de Chadrac la Journée Nationale des Attelages de Loisirs.

Une vingtaine d'attelages seront présents, et un concours de maniabilité aura lieu l'après-midi.

A titre exceptionnel, une subvention de 250 €a été sollicitée pour l'organisation de cette journée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition, et autorisent Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.